

RESERVE DE LA BASSE KANDO

Superficie : 17 500 ha

Catégorie IUCN : VI

Label international : Aucun

Principales pressions

- l'exploitation minière ;
- l'occupation illégale des terres ;
- l'exploitation agricole ;
- le braconnage ;
- la pêche illicite.

Principales menaces

- risque de pollution.

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

Ce site a été créé par l'arrêté n°55/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 7 décembre 2006.

Raisons de classement

Aucune raison de classement n'est mentionnée dans l'acte de création.

Propriétaire foncier : Etat Congolais

Institution de gestion : ICCN

Projets en cours sur l'aire protégée

En l'état actuel, aucun projet n'est en cours dans la réserve de la Basse Kando.

Limites de l'aire protégée

Les limites de la réserve de la Basse Kando sont connues des autorités de gestion mais elles ne sont pas signalées. Elles sont contestées par les communautés riveraines et par les entreprises minières.

Le règlement de l'aire protégée

L'AP ne dispose pas de mécanismes réglementaires pour contrôler l'utilisation des sols et les activités illégales. Cependant, dans les faits, la seule activité autorisée est la pêche, sous réserve du respect des normes requises pour l'utilisation des filets.

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

Aucun objectif n'a été arrêté par un document de gestion propre à l'AP.

Plan de gestion/aménagement

Par le passé, un plan de gestion pour Upemba avait été réalisé quand ce dernier avait en charge la gestion de la réserve de la Basse Kando. Mais il n'existe plus aujourd'hui aucun plan de gestion pour la Basse Kando.

Plan de travail

Il existe un plan de travail élaboré en janvier 2010 sur la base du draft du plan opérationnel 2009 de l'ICCN. Les activités de gestion de la réserve sont conduites à partir de ce document.

Suivi évaluation

L'aire protégée ne dispose pas de système de suivi évaluation qui permette de mesurer l'impact des activités de gestion menées sur l'état de conservation de la faune et de l'habitat de la réserve.

3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains

L'équipe de gestion compte 23 personnes permanentes (un chef de site et 22 gardes). Le nombre d'employés n'est pas adapté aux activités de gestion essentielles. Le gestionnaire estime que les besoins en personnel se portent à environ 20 gardes supplémentaires et un chercheur pour élucider les questions de pollution.

Recherche

Il n'y a pas d'activité de recherche dans l'AP.

Moyens financiers

L'AP ne dispose d'aucun budget alloué par l'Etat. Elle se repose uniquement sur les recettes perçues à partir des taxes sur les activités de pêche, les amendes et les transactions (sur le braconnage). Le montant annuel de ces recettes s'élève à 576.000 francs congolais. Ce montant est dérisoire.

4. Processus de gestion: comment s'y prend-on?

Gestion des ressources naturelles

Il n'existe aucun mécanisme de gestion des ressources naturelles dans la Basse Kando. Les seules activités menées par les patrouilles sont la sensibilisation pour le suivi écologique, le contrôle sur l'utilisation des filets de pêche et le recensement des espèces rencontrées.

Inventaires des ressources

L'information disponible sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de la réserve de la Basse Kando ne suffit pas aux activités de planification et de prise de décision par les gestionnaires. Il existe cependant quelques données d'inventaire récoltées en février 2010 par les gestionnaires eux-mêmes, et certaines données sur la dynamique de l'habitat datant de mai 2009. Jusqu'à nos jours, aucune étude socioéconomique n'a été faite sur les communautés riveraines de l'AP.

Gestion du personnel

Le personnel est peu formé et ne dispose pas de compétences spécifiques en gestion des AP. Il y a également un besoin de formation paramilitaire pour les gardes et un besoin de renforcement des compétences techniques, en termes de mode de gestion des AP et dans le domaine du suivi écologique.

Gestion du budget

Les recettes perçues dans le cadre des amendes et taxes sont consignées dans un rapport comptable.

Infrastructure et équipement

La réserve de la Basse Kando ne dispose pas d'équipement, ni d'infrastructures d'aménagement. Seul un GPS et un appareil photo sont mis à la disposition des gestionnaires pour les patrouilles.

Education et Sensibilisation

Les actions de sensibilisation ne découlent pas d'une planification globale. Des causeries avec les chefs coutumiers et la population ont été initiées pour sensibiliser les populations sur l'importance de préserver l'habitat et la faune contre la forte pression engendrée par la carbonisation et le braconnage. La dernière action de sensibilisation date d'avril 2010. Elle a porté sur la protection de l'habitat des hippopotames.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Les interactions sont quasi inexistantes entre les acteurs riverains (publics ou privés) de la réserve.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Les communautés locales participent aux discussions concernant la gestion, mais ne prennent pas part à la prise de décision. Elles sont consultées, dans le domaine de la pêche par exemple, pour déterminer la taille des mailles des filets autorisés.

Tourisme

Il n'y a pas de tourisme dans l'AP.

5. Résultats: qu'a-t-on réalisé?

Accueil visiteurs

L'AP ne dispose d'aucune infrastructure d'accueil ni de services pour les touristes.

Droits et taxes

La loi n°69-041 fixe les modalités de prélèvement des droits et taxes. Par exemple, la taxe sur le droit de passage contribue à 30% des recettes. Il faut souligner qu'environ 50% des recettes perçues sont rétrocédées à l'ICCN.

Accès

La réserve est mal desservie par des voies d'accès. Le système de surveillance ne permet pas de contrôler l'accès et l'utilisation de la réserve.

Retombées économiques pour les communautés

L'existence de l'aire protégée n'a pas encouragé l'économie locale, car il n'y a aucune retombée économique engendrée par l'AP au bénéfice des communautés mis à part les quelques emplois de gardes pour la surveillance.

Etat des lieux

L'état des lieux des ressources qui a été réalisé en février 2010, montre que la biodiversité et les valeurs écologiques et culturelles sont sévèrement dégradées du fait de l'exploitation minière (artisanale et industrielle) et de l'occupation partielle de la réserve par les miniers. Malgré cela, au dire des gestionnaires, l'aire protégée renfermerait encore aujourd'hui des hippopotames et des buffles.